VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLLE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1973 marquait le 25e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A cette occasion, l'Assemblée générale a tenu, au siège des Nations Unies à New York, une séance commémorative, au cours de laquelle ont pris la parole, entre autres, M. Leopoldo Benites (Equateur), Président de la 28e session de l'Assemblée générale, M. Kurt Waldheim, Secrétaire général, les représentants des différents groupes géographiques d'Etats membres des Nations Unies, et M. John Humphrey, ancien Directeur de la Division des droits de l'homme. Les orateurs ont fait le bilan de l'influence exercée par la Déclaration universelle pendant le quart de siècle écoulé; on a souligné aussi que, dans bien des cas malheureusement, les principes proclamés en 1948 sont restés des affirmations abstraites et plusieurs ont dit leur inquiétude face aux nombreuses violations des droits de l'homme dont le monde continue malheureusement d'être le témoin.

CONFÉRENCE POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Une Conférence pour l'abolition de la torture a été convoquée par « Amnesty International ». Elle s'est tenue à Paris, les 10 et 11 décembre 1973, au Centre dit Tour Olivier de Serres, et elle avait un double objet: attirer l'attention publique sur l'importance mondiale et grandissante de la torture; développer et mettre en place des moyens efficaces pour éliminer son emploi par les Gouvernements et leurs organes. Présidée par M. Sean MacBride, président d'« Amnesty International », elle groupait près de 300 participants, la plupart délégués d'organisations non gouvernementales.

Le CICR y était représenté, à titre d'observateur, par son vice-président, M. Jean Pictet, qui prononça, lors de la séance d'ouverture, l'allocution que voici: